

pour les

Contribuables du Lyonnais

Editorial

Nos précédents bulletins ont examiné la gestion des différentes collectivités territoriales régionales : communes du nord-ouest lyonnais, Conseil Général du Rhône, Grand Lyon et Région Rhône-Alpes.

Nous présentons aujourd'hui ce que chacun de ces organismes percepteurs représente pour un habitant et quel en est globalement le résultat. Nous y avons introduit la ville de Lyon, puisque près de la moitié des personnes qui nous soutiennent y habitent.

Le résultat final est que **la situation se détériore chaque année**. Les municipalités du nord-ouest lyonnais, prises dans leur ensemble, ont fait preuve d'une gestion économe, profitant de l'amélioration de la conjoncture. Il n'en a malheureusement pas été ainsi pour la municipalité de Lyon et pour nos autres autorités régionales. **Le Département du Rhône et le Grand Lyon ont laissé les finances se dégrader** et les réalisations visibles (TEO et tramway) ont fait beaucoup plus de mécontents que de satisfaits, quand on rapproche le résultat du coût supporté. Ceci est particulièrement vrai pour les habitants des communes du nord-ouest qui contribuent proportionnellement beaucoup plus que les Lyonnais à ces dépenses!

Nos élus, malgré leurs promesses, demandent à nouveau aux contribuables de compenser leurs erreurs passées et leur incapacité à remédier à la situation actuelle. Ils ne savent pas faire d'économies : ils augmentent à nouveau les taux d'imposition. Nous leur avons signifié notre désaccord (cf page 4).

Cette situation est insupportable : **nous exigeons de nos élus qu'ils agissent avec responsabilité et non pas par démagogie.** Si la situation n'est pas bonne, qu'ils prennent les mesures qui s'imposent (voir page 3), en réduisant dépenses et investissements! Qu'ils montrent eux-mêmes l'exemple en réduisant leurs frais et leurs voyages!

Des gisements d'économie existent : nous l'avons démontré dans nos précédents bulletins et nous allons continuer à le faire.

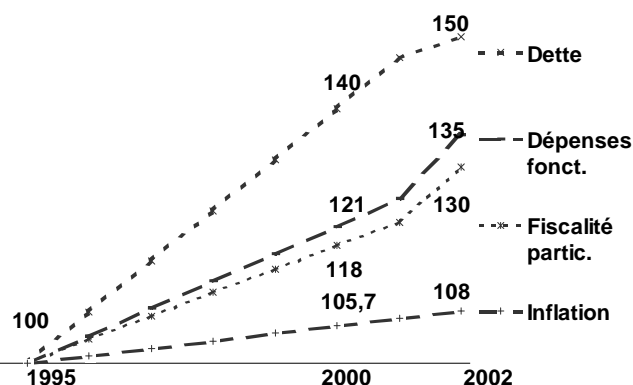
Impôts locaux : halte à l'augmentation! oui aux économies!

Dans ce bulletin consacré à l'ensemble des collectivités territoriales qui bénéficient de nos impôts, nous avons rassemblé l'essentiel des éléments significatifs de ces collectivités : dépenses, recettes, fiscalité, et dette,... que nous avons exprimé par habitant, afin de rendre les choses comparables.

La synthèse de notre analyse se résume dans le graphique ci-dessous. Il fait apparaître l'évolution de 1995 à 2000 (derniers chiffres publiés) des principaux indices de gestion : dépenses de fonctionnement, fiscalité supportée par les citoyens, dette (c'est-à-dire fiscalité à supporter dans l'avenir!), le tout comparé à l'inflation durant la période.

Nous avons également projeté ces tendances jusqu'en 2002 afin de tenir compte des augmentations que nos élus nous ont déjà annoncées.

Après avoir converti les données de 1995 en base 100, il est possible de faire les constatations suivantes :



—**La gestion de nos collectivités a été malsaine durant la période : alors que l'inflation était faible (5,7%), les dépenses se sont envolées (21%) à un rythme plus rapide que les recettes (18%, fiscales ou non!), et malgré des recettes plus importantes et une conjoncture de crédit favorable, la dette s'est accrue très fortement (+40%), hypothéquant l'avenir!**

—**Faites la comparaison avec vos finances personnelles** : vous ne pouvez pas vous permettre de dire à votre employeur de vous augmenter, sous prétexte que vous avez trop dépensé! C'est cependant ce que font nos collectivités locales, qui nous mettent au pied du mur en nous faisant payer leur mauvaise gestion!

—**Où sont les gains de productivité?** Dans toute entreprise bien gérée, on recherche les réductions de coûts pour compenser l'inflation et parfois pour proposer de meilleurs services au même prix. Cela n'existe pas dans les collectivités du Rhône!

—**Quelle amélioration de service avons-nous obtenue?** Si le prix à payer augmente, les prestations doivent être meilleures! Qu'avons-nous constaté depuis 5 ans comme amélioration dans le Grand Lyon ou dans le Département : circulation? transports? pollution? propreté? écoles? solidarité? sécurité? disponibilité des administrations? qualité de vie?

La seule solution qui nous est proposée, qui est aussi la plus facile, est d'augmenter à nouveau les impôts. C'est ainsi que ceux qui paient des impôts (2 foyers sur 3) supportent l'incapacité de nos élus à gérer correctement! Ces derniers nous parlent bien sûr d'économies qu'ils vont réaliser, mais ils ne disent jamais dans quel domaine, rassurant chacun qu'il n'en fera pas les frais!

Comment cette étude a-t-elle été réalisée?

- Les informations utilisées ont été celles recueillies pour la confection des précédents bulletins.
- Elles ont été actualisées avec les informations publiées dans les comptes administratifs 2000 (dernier exercice connu) des communes et des collectivités territoriales.
- Les bases et taux d'imposition utilisés pour la fiscalité sont ceux publiés sur les feuilles d'imposition 2001.
- Les taxes d'habitation calculées tiennent compte des abattements généraux à la base, variables suivant les communes, mais pas des abattements familiaux.
- Tous les montants ont été pondérés par habitant en tenant compte de la population du recensement de 1990 pour l'année 1995, de celle du recensement de 1999 pour l'année 2000.
- Il a été tenu compte du nombre moyen de personnes par foyer de chacune des communes.
- les communes de l'ouest lyonnais incluent Sainte-Foy-les-Lyon, Ecully, Tassin, Francheville, Craponne, Dardilly, Saint-Didier, Saint-Cyr, Champagne, Charbonnières, La Tour de Salvagny et Limonest.
- Les communes hors Grand Lyon choisies en fonction de leur importance, de leur proximité et de leur caractère non-agricole sont Brignais et Chaponost.
-

la fiscalité cumulée des particuliers

La fiscalité des communes s'analyse de deux manières différentes : les impôts qu'encaissent les communes d'une part, les impôts que payent les habitants de ces mêmes communes d'autre part. Ce sont là deux choses bien différentes qui ne correspondent pas du tout !

Si l'on excepte la taxe professionnelle versée par les entreprises (et qui fait actuellement l'objet d'une réforme - la TPU), les communes encaissent la part du lion des trois impôts payés par les habitants : taxe d'habitation, taxe foncière bâti et taxe foncière non-bâti. De l'autre côté, les impôts que payent les habitants des communes comprennent cette « part du lion » des trois taxes, plus une part de chacune de ces taxes au syndicat de communes, une autre à l'intercommunalité, une autre au département et enfin (pour la taxe foncière) une autre à la région !

Chacun de ces trois impôts levés sur les propriétés des contribuables résulte de la multiplication de deux paramètres : la valeur locative cadastrale estimée par les services fiscaux (avec l'aval des communes) et un taux fixé par chacune des collectivités territoriales, notamment les communes.

Nos communes ont ainsi un pouvoir qui est loin d'être négligeable en matière de fiscalité locale.

Pour les douze communes du nord-ouest lyonnais suivies par CANOL, le cumul de ces trois impôts a augmenté de 937 F en 1995 à 1107 F en 2001 en moyenne par logement, c'est à dire de 18% en 6 ans. Pour la ville de Lyon, ce cumul est passé de 1135 F en 1995 à 1383 F en 2001 par logement, c'est à dire une augmentation de 22%. Sur cette période de 6 ans, l'inflation n'a été que de 7% ! C'est dire le gros appétit de nos communes !

Nos élus nous font alors remarquer que la qualité de vie a, elle aussi, beaucoup augmenté. Nous aurions ainsi de meilleures écoles, plus de terrains de sport, de plus grosses bibliothèques, une plus grande sécurité et ...des mairies plus performantes !

Est-ce bien vrai ? Si tel est le cas, il y a lieu de se poser la question de savoir qui finance cette meilleure qualité de vie. Le poids de ce financement est-il équitablement réparti parmi les habitants de la commune ? Il n'est malheureusement pas possible de répondre par l'affirmative, comme nous l'expliquons ci-dessous.

Signalons d'abord que de nombreux dégrèvements sont accordés sur la taxe d'habitation. Citons à cet égard un article du journal Le Monde du 8 novembre 2001 : « jamais les allègements n'ont été aussi nombreux sur la taxe d'habitation...près de 7 millions de personnes en France ne payent pas la taxe d'habitation... le rendement de cet impôt repose donc sur seulement 14 millions de personnes, entre lesquelles il est très inégalement réparti ». Mais le plus grave, comme le rappelle Le Monde, est que : « la mauvaise évaluation de la valeur locative des logements, faute d'avoir été actualisée depuis 1970, prend mal en compte les évolutions des éléments de confort des résidences ou de standing des quartiers ». Il en résulte que ce sont les constructions nouvelles (qui sont à jour de valeur locative) qui supportent le gros de cette meilleure qualité de vie !

C'est ainsi que, non seulement la part des impôts qu'encaissent nos communes a augmenté de façon démesurée par rapport à l'inflation en 6 ans, mais encore la « qualité de vie » que ces communes sont censées nous apporter est financée de façon scandaleusement inéquitable.

L'iniquité ne s'arrête malheureusement pas là ! Car ce sont, en effet, ces mêmes valeurs locatives obsolètes qui servent de base aux parts de taxes d'habitation et foncières que nous payons aux syndicats de communes, à l'intercommunalité, au département et à la région. Il faut rappeler que ces fameuses valeurs locatives cadastrales bien que calculées par les services fiscaux sont avalisées par les communes par le biais des Commissions Communales d'Impôts Directs, commissions paritaires, qui sont présidées par nos maires ! Nos maires ont ainsi une lourde part de responsabilité dans la définition du niveau de nos impôts locaux !

Rappelons, en résumé, qu'en même temps que la « part du lion » versée par les contribuables aux communes augmentait de 18% pour les douze communes ci-dessus et de 22% pour la ville de Lyon, les parts versées au département du Rhône augmentaient respectivement de 24% et 26% !

Mais que font donc nos communes et notre département de l'argent des contribuables de la région lyonnaise ? CANOL a tenté d'y répondre en faisant des proposi-

La dette et l'épargne brute

La dette des collectivités autres que les communes du nord-ouest lyonnais a augmenté de façon considérable au cours de la période 1995-2000 : 49% pour la ville de Lyon, 48% pour le Grand Lyon, 23% pour le Département, 36% pour la Région.

Ceci se traduit à fin 2000 par une dette cumulée de 17 545 F pour un habitant de Lyon, à comparer à 14 525 F pour un habitant du nord-ouest lyonnais.

Une tel fardeau ne peut bien entendu, laisser augurer d'une baisse de la pression fiscale dans les années à venir car les remboursements de la dette pèseront encore pendant plus de 15 ans.

Le remboursement de la dette s'apprécie à partir de la notion d'**Epargne Brute**. Celle-ci correspond à la somme dont dispose la collectivité territoriale après avoir

payé l'ensemble des dépenses de fonctionnement et des frais financiers.

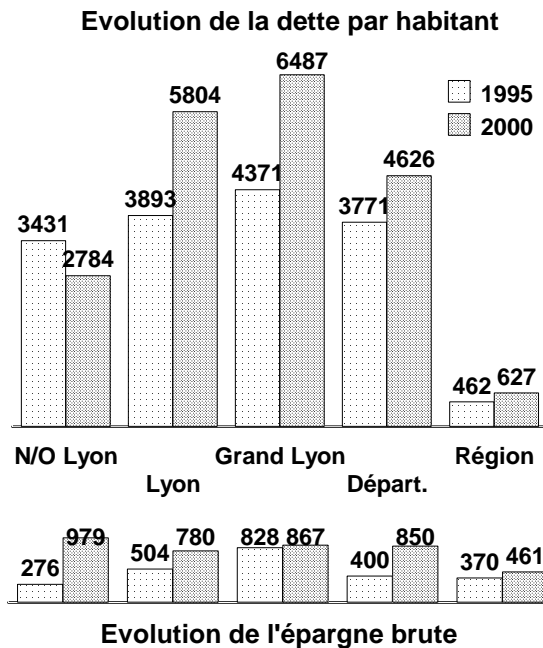
L'Epargne Brute se doit d'être au minimum égale au montant annuel du capital à rembourser. A défaut la collectivité serait en état de faillite.

Compte tenu de ce principe il est normal de constater une augmentation de l'Epargne Brute sur la période 1995-2000, pour faire face à la Dette. Cependant l'Epargne Brute aurait pu croître de façon plus significative sachant que le crédit a été favorisé par une baisse des taux d'intérêt sur la période. C'est ce qu'ont fait les municipalités du nord-ouest lyonnais, en renégociant leurs prêts : elles paient moins d'intérêts et ont pu rembourser plus que prévu. Elles se retrouvent ainsi avec une dette amoindrie et une capacité d'investissement plus grande. **La ville de Lyon, le Grand Lyon et le Département n'ont pas su tirer parti de cette conjoncture favorable!**

Pour mieux apprécier l'impact de la dette, il est intéressant de se référer à la notion d'Epargne Nette (EN). L'EN est égale à l'Epargne Brute moins le remboursement annuel du capital emprunté. En fait il s'agit du montant disponible à la collectivité pour investir dans l'année, sans avoir recours à l'emprunt.

Pour Lyon, l'EN s'élevait en 1995 à 239 F par habitant. En 2000, elle plafonne à 69F soit une baisse de 71%. Le constat est de même nature pour le Grand Lyon : 554F en 1995 et 293 F en 2000 soit une baisse de 47%!

Ceci démontre que nos équipements sont presque entièrement financés



Comment faire des économies?

Quand on s'aperçoit, que, quelle que soit la conjoncture, les dépenses augmentent, la dette s'accroît et la seule ressource disponible est à nouveau de mettre à contribution les contribuables, on doit se demander s'il est ou non possible de faire des économies au sein d'une collectivité territoriale?

Dans une entreprise privée, en période de crise, se prend le type de décisions suivantes :

- arrêt de toute embauche, non-remplacement des départs, limitation des augmentations salariales à celle du coût de la vie.
- suspension de tout investissement non productif à court terme
- limitation des frais de représentation et de voyages au strict minimum
- restructuration des services afin d'affecter les ressources aux secteurs les plus productifs.
- réduction des frais administratifs

Dans nos collectivités territoriales, **on parle d'économies, mais on ne les voit apparaître nulle part** : le personnel augmente, les rémunérations croissent beaucoup plus vite que l'inflation, les dépenses de fonctionnement s'envolent, on continue à se disperser dans des actions qui ne sont pas de sa propre responsabilité, on distribue encore plus de subventions sans contrôle précis de leur utilisation et on met en place des projets qui auraient très bien pu attendre des jours meilleurs!

Il existe en France des villes, des communautés urbaines ou des départements où les taux d'imposi-

Pourquoi et comment aider C.A.N.O.L.?

Cette association est récente. Elle ne bénéficie naturellement d'aucune subvention! Elle ne réunit que des bénévoles, qui consacrent beaucoup de leurs loisirs à la faire vivre, à rechercher, analyser, contrôler, publier et diffuser ces informations!

Son but est de vous informer des anomalies constatées dans l'administration des collectivités territoriales et de faire ainsi pression sur nos élus afin qu'ils gèrent, non en démagogue, mais en père de famille!

Si vous souhaitez qu'elle continue son oeuvre, elle a besoin de votre aide sous 2 formes :

- financièrement pour lui permettre de survivre
- en temps alloué pour réunir, analyser, rédiger et diffuser toutes les informations

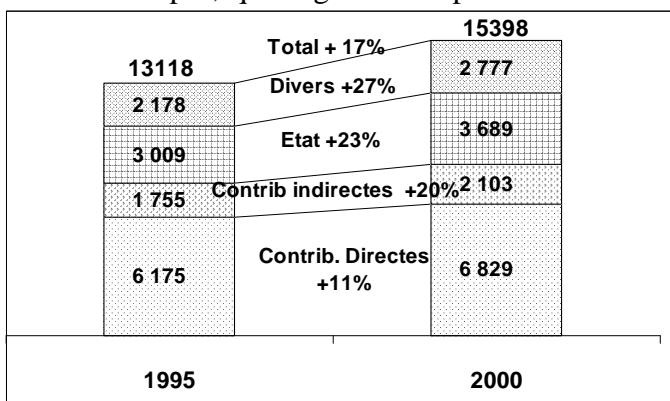
Les recettes de fonctionnement

Elles ont augmenté de 17% en 5 ans (inflation 5,7%). Elles comprennent :

- **les contributions directes** demandées aux particuliers et aux entreprises (taxes foncières, d'habitation et professionnelle). Elles n'ont augmenté que de 11% grâce à une baisse sensible de la taxe professionnelle.
- **les contributions indirectes** (droits de mutation, permis de conduire, cartes grises, vignettes,...). Elles ont augmenté de 20%, malgré la suppression de la vignette et de la taxe sur les permis de conduire...
- **les subventions ou allocations de l'Etat** (dotations générales de fonctionnement, de décentralisation, l'aide à la formation professionnelle,...), qui comprend aussi les compensations pour les taxes abaissées ou supprimées citées ci-dessus. Elles augmentent de 23%, en dépit d'une décentralisation théoriquement en cours!!!
- **les produits du domaine** (locations, remboursement de créances, cimetières, taxe sur l'électricité,...), qui augmentent de 27%.

C'est la part de la région Rhône-Alpes, qui augmente le plus du fait de la prise en charge du réseau ferré régional.

Le total des recettes augmente (+17%) trois fois plus vite que l'inflation, mais ce n'est pas encore suffisant pour nos élus, il faut encore en 2002 demander une rallonge aux contribuables!!!

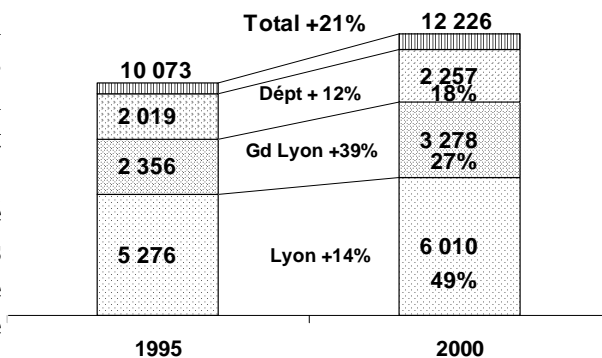


Les dépenses de fonctionnement

Pour un habitant de Lyon, en 5 ans les dépenses de fonctionnement (hors frais financiers) qui expriment le train de vie des collectivités, ont augmenté (+21%) près de 4 fois plus vite que l'inflation! La palme revient au Grand Lyon, dont ces mêmes dépenses se sont accrues de 39%!

La ville de Lyon consomme 49% de ces dépenses, le Grand Lyon 27%, le Département 18% et la région 6%.

Elles ont augmenté encore plus vite que les recettes (21% contre 17%), ce qui signifie que tout reste à faire



Notre action contre l'augmentation des taux d'imposition

Nous avons été alertés par les projets d'augmentation des taux d'imposition pour 2002, qui ont été annoncés par la presse.

Dès le mois de novembre, nous avons informé le Maire de Lyon, le président du Grand Lyon et le Président du Conseil Général, que, chiffres à l'appui, nous nous opposons à de telles augmentations et nous nous étonnions qu'aucune mesure ne soit indiquée pour faire des économies.

Ces économies sont tout à fait réalisables, à condition d'en avoir la volonté et de savoir le faire comprendre à son électorat! Nous avons demandé à tous les responsables de groupes politiques de ces collectivités de ne pas voter les budgets incluant ces hausses et de nous faire savoir comment ils avaient voté.

Nous vous informerons des réponses qui nous seront parvenues afin de

Thèmes traités dans les prochains bulletins

Le prochain numéro, prévu pour le mois de mars, détaillera les dépenses de fonctionnement cumulées des différentes collectivités locales. **Il permettra de savoir quelle partie de la dépense est consacrée à l'administration, à l'urbanisme, à la culture, à la solidarité, etc... Il montrera également l'évolution de 1995 à 2000.**

Nous commencerons ensuite l'étude de différents satellites de nos collectivités territoriales : le SYTRAL (trans-

BULLETIN D'ADHESION 2002 à retourner à :

Aidez-nous!

C.A.N.O.L. - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél : 04.78.34.44.87 - e-mail : canol@wanadoo.fr

7ca

NOM Prénom : **N° téléphone :**

Adresse :

souhaite adhérer à C.A.N.O.L. et joins un chèque de : € (adhésion minimum : 12,5 € - membre bienfaiteur : 40 € ou plus)

Je pense pouvoir consacrer un peu de mon temps pour aider C.A.N.O.L. dans son action et vous demande de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.